

# Actualité des baux d'habitation et focus sur la loi Nogal



ÉCOLE DES AVOCATS - GRAND-EST

## Renseignements

### ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat  
4 Rue de la Garde  
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Mail : lorraine-metz@erage.eu  
Case Palais : B 402



## Durée

06:00 heures

## Spécialisation(s)

- Droit immobilier

## Niveau(x)

2. Approfondissement

**Évaluation** : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

## Date

13/11/2020

## Horaires

De 9h30 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h00

## Lieu de la formation

Maison de l'Avocat  
4 Rue de la Garde – 57000 METZ

## Intervenant(s) :

**Maître Nicolas DAMAS,**

Maître de Conférences Faculté de droit de Nancy – Avocat,  
Co-rédacteur du Code des baux commentés Dalloz et du Dalloz Référence  
« Droit et Pratique des baux d'habitation »

**Prérequis** : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

**Méthode pédagogique** : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

**Support remis** : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

## Objectifs de la formation :

- identifier les nouveautés jurisprudentielles, législatives et réglementaires des 18 derniers mois.
- focus consacré à la proposition de loi Nogal, en principe débattue en septembre 2020, et aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire.

## Programme :

### I. Les difficultés à lors de la conclusion du contrat de location

1. Critères et enjeux de la distinction location nue/location meublée
2. Les documents annexes (état des lieux, diagnostics, cautionnement)
3. Les parties au contrat (cotitularité ; colocation)

### II. Le contenu du contrat de location

1. Le loyer et les charges
2. Les obligations du bailleur (logement décent/ Réparations/vétusté)
3. La vente de l'immeuble loué et le droit de préemption du locataire

### III. La fin du bail

1. Congé par le bailleur
2. Congé par le locataire
3. Le dépôt de garantie et sa restitution

### IV. Les aspects procéduraux

1. Compétence juridictionnelle (la nouvelle procédure devant le JCP)
2. Résiliation judiciaire (procédure – CCAPEX - surendettement)
3. Expulsion

### Renseignements

#### ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat  
4 Rue de la Garde  
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Mail : [lorraine-metz@erage.eu](mailto:lorraine-metz@erage.eu)

Case Palais : B 402

### Date

13/11/2020



### Horaires

De 9h30 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h00

### Durée

06:00 heures

### Lieu de la formation

Maison de l'Avocat  
4 Rue de la garde – 57000 METZ

### Niveau(x)

2. Approfondissement

### Spécialisations

Droit immobilier

### Programme

Voir le programme de formation  
joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

25 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la  
formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de  
l'ERAGE  
1 chèque par participant et par  
formation.

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Case Palais : .....

E-mail : .....

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment.....

Profession :  Avocat Libéral  Avocat Salarié  Magistrat  Juriste

Autre, précisez.....

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

**Les données à caractère personnel** collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse [dpo@erage.eu](mailto:dpo@erage.eu), assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : [www.erage.eu](http://www.erage.eu).

Fait le ..... à .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

### Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour